

Commune de NOUIC
(Haute-Vienne)

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 2026_57

Nombre de Conseillers

En exercice	11	L'an deux mil -vingt six
Présents	11	Le 21 septembre à dix- neuf heures trente minutes
Votants	11	Le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric REBEYRAT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 17 septembre 2026

PRESENTS : M. REBEYRAT, MME DARDILHAC, M. TRICHARD,
MME DELUCHE, GIRAUD, MARTY, MM. CARRIÉ, QUÉRAUD, BOIS,
KOLCHAK, BELAIN.

ABSENTS : /

M. Sébastien QUÉRAUD a été élu secrétaire.

**RÉVISION DU PLAN D'ÉPANDAGE DES DIGESTATS DU MÉTHANISEUR DE PEYRAT
DE BELLAC- AVIS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de mise à jour et d'extension du plan d'épandage des digestats du méthaniseur de Peyrat de Bellac.

Des parcelles situées sur la Commune sont concernées par le plan projeté au Couret, à la Chabanne, à Verdilhac et à Chateaumoulin. Le Conseil Municipal est consulté pour avis.

Monsieur le Maire précise que les parcelles situées au Couret sont situées à proximité des périmètres de protection du captage de Champ Fleuri et présentent une aptitude à l'épandage moyenne et nulle pour certaines d'entre elles.

Il propose au Conseil Municipal d'émettre en avis défavorable pour ces dites parcelles et un avis favorable pour les autres parcelles localisées sur le plan.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (10 voix)

- Donne un avis défavorable pour l'extension du plan d'épandage à des parcelles situées sur la Commune de Nouic.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes

POUR EXRAIT CONFORME
Nouic le 25.09.2026

Le secrétaire
Sébastien QUÉRAUD

Le Maire
Frédéric REBEYRAT

